



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 88460

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la lutte contre le dumping social *via* le détachement dans le cadre des prestations de services. Le projet de loi pour la croissance et l'activité, adopté le 10 juillet 2015, entend lutter contre les simples fraudes au travail illégal à travers de nouvelles dispositions contraignantes pour les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre. Cependant, ces mesures apparaissent comme insuffisantes pour lutter contre le « dumping social ». Il lui demande s'il compte aller plus loin dans la lutte contre le dumping social, en abrogeant la directive détachement et en proposant une harmonisation des cotisations sociales au sein de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88460

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6945

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)